

Atelier

Fin de programme et statut d'immigration

Mise-à-jour : Été 2021



ÉCOLE DE
TECHNOLOGIE
SUPÉRIEURE
Université du Québec

Vos ressources

Romy Schlegel | Alison Threatt

Conseillères aux étudiants internationaux

Service des relations internationales

international@etsmtl.ca

[Groupe Facebook des étudiants internationaux](#)

[Site web](#)

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Inclusion (MIFI)

514 864-9191

8 h à 16 h 30

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)

[Formulaire web d'IRCC](#)

1 888 242-2100 (Canada seulement)

8 h à 16 h

Contenu de la présentation

- › **Impact de la COVID-19**
- › **Fin des études**
 - › Maintien d'un dossier conforme
 - › Délais administratifs
- › **Transition en fin de programme**
 - › Rester au Canada comme visiteur
 - › Rester au Canada comme étudiant
 - › Rester au Canada comme résident permanent
 - › Rester au Canada comme travailleur
- › **Le permis de travail post-diplôme**
 - › Critères d'admissibilité
 - › Comment présenter sa demande
 - › En attendant la décision
 - › Réception
- › **Autorisations légales pour les membres de la famille**
- › **Questions?**

Impacts de la pandémie COVID-19

Référez-vous régulièrement aux sites web de [l'ÉTS](#), d'[IRCC](#) et du [MIFI](#) qui traitent des mesures spéciales entourant la COVID-19.

Les étudiants internationaux doivent préserver un statut légal en tout temps durant leur séjour au Canada. Les ministères de l'immigration poursuivent leurs activités, bien que certains délais de traitement additionnels pourraient survenir.

- Faites vos demandes de documents officiels de l'ÉTS [en ligne](#) ;
- Faites vos demandes d'immigration en ligne ;
 - Il est strictement déconseillé de se rendre à la frontière terrestre pour obtenir des services ou des documents d'immigration. Votre demande pourrait être refusée, et une mise en quarantaine obligatoire de 14 jours pourrait s'appliquer à votre retour, à la discrétion de l'agent frontalier.



Restrictions de voyage

Les voyageurs étrangers sont toujours soumis aux [restrictions de voyage](#) en cours jusqu'au moins le 9 septembre. L'ÉTS n'est pas en mesure de prédire les restrictions qui seront appliquées au-delà de cette date.

Actuellement (juillet 2021) :

Les étudiants internationaux doivent détenir un permis d'études valide ou approuvé ET une preuve d'inscription pour être en mesure de rentrer au Canada. Visitez notre page [Info-Campus](#) pour voir la liste exhaustive des documents à avoir en main lors du passage à la frontière.

Les finissants ayant déposé une demande de PTPD devront être dispensés des [restrictions de voyage](#) pour être en mesure de rentrer au Canada.

- Avoir obtenu l'approbation du permis de travail ou avoir un permis de travail valide en main au moment d'entrer au Canada ET
- Avoir une offre d'emploi valide OU avoir son lieu de résidence principal au Canada avec preuves à l'appui.

Étudiants internationaux

Avant de planifier votre arrivée ou votre retour au Canada, vérifiez par cet outil en ligne si vous pouvez entrer sur le territoire.

La situation aux frontières évolue constamment, il est donc primordial de consulter les consignes gouvernementales officielles avant d'entreprendre votre voyage.

Une fois à Montréal, consultez les [informations générales](#) pour bien amorcer votre venue sur le campus de l'ÉTS.

Restrictions de voyage

Quarantaine

Consignes et démarches

FAQ

Restrictions de voyage

Les restrictions de voyage varient en fonction du statut légal du voyageur. Consultez la page [Maladie à coronavirus \(COVID-19\) : consignes pour les voyageurs étrangers et étudiants](#) pour comprendre les règles qui s'appliquent à votre situation particulière ou à celle de votre pays d'origine.

Étudiants internationaux

Étudiants en programme d'échange de moins de 6 mois

Travailleurs

Stagiaires de recherche

Membres de la famille qui accompagnent

Fin des études

Rappel

- Afin de confirmer la fin de vos études, votre dossier ÉTS doit demeurer conforme (CAQ et permis d'études valide) **jusqu'à la fin de vos études ou de votre dépôt final.**
- Si vos documents expirent avant, il faudra les renouveler de nouveau.

Délais en fin de programme

Entre le moment où vous terminez vos activités académiques et celui où vous aurez en main les attestations officielles qui indiquent la fin de votre programme, il y aura un certain délai. Le délai peut varier en fonction de plusieurs critères : nature de l'activité avec laquelle vous terminez votre programme, disponibilité de votre encadreur, période de pointe à l'ÉTS (ex: 31 août), etc.

Exemples de délais:

- Fin de programme avec des cours : Environ 2-3 semaines après le dernier examen
- Fin de programme avec un projet : Environ 6 semaines après le dépôt
- Fin de programme avec un mémoire : Environ 2 mois après le dépôt initiale
- Fin de programme avec une thèse : Environ 4 mois (1 session) après le dépôt initiale

Pour les étudiants aux cycles supérieurs, consultez le [«Guide de déroulement des études»](#) contactez Guichet-Cycles-Sup@etsmtl.ca pour connaître le détail des délais académiques et administratifs en fin de parcours.

Fin des études

Période de transition

Si vous détenez un permis d'études qui vous autorise à travailler et avez terminé toutes vos activités académiques (ex: en attente des notes, en attente des corrections) :

- Vous pouvez continuer de travailler 20 heures / semaine hors campus et sans limites sur le campus en attendant la confirmation de la fin de votre programme (courriel automatique du BdR) ;
- Même si c'est la session d'été, vous ne pouvez **PAS** travailler à temps plein durant cette période ;
- Vous devez **immédiatement** cesser de travailler avec votre permis d'études lorsque l'ÉTS a confirmé la fin de votre programme.

ACTUALITÉ ÉDUCATION

Une Camerounaise expulsée après avoir été une bonne élève

Elle a continué de travailler à temps partiel après l'obtention de son diplôme



PARTAGEZ SUR FACEBOOK



PARTAGEZ SUR TWITTER



AUTRES



Fin des études

Tel qu'indiqué sur le [site web d'IRCC](#): « *Vous êtes réputé avoir terminé vos études à la date à laquelle vous recevez la première notification de votre établissement d'enseignement sous la forme d'une lettre, d'un relevé de notes, d'un grade ou d'un diplôme* ».

Une fois le courriel «Programme terminé» obtenu de la part du BdR :

- Faire la demande de documents officiels [en ligne](#)
 - Relevés de notes final
 - Attestation de fin d'études
 - Lettre de confirmation de la maîtrise du français (le cas échéant)
- Environ 5 jours ouvrable + les délais postaux
- Le diplôme officiel suivra dans quelques mois, il n'est pas requis pour les démarches d'immigration

From: no-reply@etsmtl.ca <no-reply@etsmtl.ca>

Sent: 2 février 2021 10:51

To:

Subject: Programme terminé - Maîtrise en génie électrique (avec mémoire)

Importance: High

****ENGLISH FOLLOWS****

Bonjour,

Votre dossier a été analysé et est conforme aux fins de diplomation. Il sera présenté aux prochaines instances. **Vous n'êtes pas encore diplômé(e)** mais serez officiellement diplômé d'ici quelques semaines lors d'une instance de l'Assemblée des gouverneurs. Le délai peut aller jusqu'à 12 semaines **après la fin de la session courante**.

Votre diplôme nous parviendra environ quatre semaines **après** l'approbation finale de votre dossier. Cependant, après que votre dossier soit présenté, nous vous enverrons par la poste une lettre contenant une attestation de fin d'études et un relevé de notes officiel et final. La lettre contiendra aussi les renseignements pour récupérer votre diplôme, lorsqu'il sera disponible. Tout ce que vous avez à faire en ce moment, c'est de mettre à jour votre adresse postale afin de vous assurer de bien recevoir cette lettre.

Si vous devez faire une demande à l'OIQ, veuillez compléter le formulaire disponible dans votre portail MonÉTS. Prendre note que nous devons attendre d'avoir tous les papiers officiels des instances pour confirmer l'obtention du diplôme, donc l'envoi à l'OIQ sera fait après votre diplomation officielle.

BACCALAURÉATS : En ce qui concerne les joncs et la cérémonie d'engagement de l'ingénieur, nous vous invitons à communiquer avec le service responsable, à l'adresse CEI@etsmtl.ca

Si vous êtes une ou un étudiant international, référez-vous à la section [Après vos études](#)

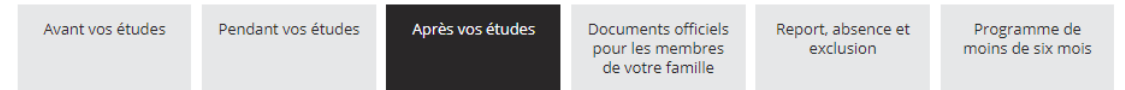
pour vos prochaines démarches d'immigration.

Cordialement.

Fin des études

Plusieurs options s'offrent aux étudiants internationaux après la fin de leur programme :

- Demander un permis de travail post-diplôme
 - Demander la résidence permanente
 - Demander un statut de visiteur
 - Commencer un nouveau programme
- Lire avec attention notre page [«Immigration – Après vos études»](#)




Vous avez terminé vos études? Si vous souhaitez demeurer au Canada, de nouvelles démarches d'immigration devront être faites. Les démarches à faire varient en fonction de vos objectifs: devenir résident permanent, devenir travailleur, rester temporairement comme visiteur ou entamer un nouveau programme d'études. Évaluez vos options le plus tôt possible pour être prêt une fois vos études terminées.


Rappelez-vous que vous devrez conserver un statut légal à tout moment. Le permis d'études devient invalide :


- lorsque la date d'expiration est passée;
- 90 jours après avoir terminé vos études;
- 90 jours après avoir abandonné vos études.


Tel qu'indiqué sur le [site web d'IRCC](#) : « Vous êtes réputé avoir terminé vos études à la date à laquelle vous recevez la première notification de votre établissement d'enseignement sous la forme d'une lettre, d'un relevé de notes, d'un grade ou d'un diplôme. »

Plus spécifiquement, vous recevez un courriel du Bureau de la registraire intitulé *Programme terminé*. Dès réception, vous pourrez faire la demande des [documents officiels](#) requis à vos demandes de permis de travail, de CSQ ou autre. Vous aurez besoin du relevé de notes final, de l'attestation de fin d'études et de la lettre de confirmation de la maîtrise du français (si applicable). **ATTENTION!** Si vous avez un solde au dossier, vous devrez acquitter ces frais avant que le Bureau du registraire puisse vous remettre vos documents officiels. L'École n'offre plus d'ententes de paiement.

Demander un permis de travail post-diplôme (PTPD) 

Demander la résidence permanente 

Rester temporairement comme visiteur 

Commencer un nouveau programme d'études 

Rester au Canada comme visiteur

Rester temporairement au Canada comme visiteur

Si vous avez terminé vos études plus tôt que prévu et que votre [permis d'études](#) est encore valide, vous pourrez rester sur le territoire avec ce dernier jusqu'à 90 jours après la fin de vos études, ou jusqu'à l'expiration du permis si celle-ci survient avant l'expiration.

Si vous désirez prolonger votre séjour au Canada au-delà de ces dates, vous devrez [modifier votre statut pour le statut de visiteur](#).

Rappel – Vous n'êtes pas autorisé à travailler ou à étudier en tant que visiteur.

Rester au Canada comme étudiant

Commencer un nouveau programme d'études

Si vous décidez d'entreprendre un nouveau programme d'études après avoir terminé votre programme actuel à l'ÉTS, rappelez-vous que vous devez préserver un statut légal en tout temps.

- Si vous changez de niveau d'études : Nouveau CAQ requis
- Si vous changez d'établissement d'enseignement : Informez IRCC via votre [compte en ligne](#)
- Entamez vos demandes de prolongation de CAQ et de permis d'études dès l'obtention de votre nouvelle admission afin d'avoir les autorisations pour la durée totale de votre programme.

Travailler à temps plein entre deux programmes d'études

- Si votre permis d'études est toujours valide, que vous avez terminé votre programme d'études et commencerez le prochain dans les 150 jours, vous pourrez travailler à temps plein durant cette période si vous répondez aux différentes conditions expliquées dans la section [Travail hors campus et achèvement d'un programme d'études](#).
- Si le délai de 150 jours est dépassé, vous êtes admissible à travailler temps plein au cours des 150 premiers jours, mais vous devrez ensuite faire une demande pour changer votre statut (par exemple : pour un statut de visiteur) ou quitter le Canada et revenir lorsque le nouveau programme commencera.

Étudiants qui ont terminé un programme d'études et qui en commenceront un nouveau dans les 150 jours suivant la réception d'une confirmation écrite de leur établissement actuel indiquant qu'ils ont terminé leur programme

Les étudiants peuvent travailler hors campus à temps plein jusqu'à ce que leur nouveau programme d'études commence si les conditions suivantes s'appliquent :

- ils répondent aux critères d'admissibilité du travail hors campus [R186v];
- ils ont reçu une confirmation écrite de leur établissement d'enseignement indiquant qu'ils ont terminé leur programme (p. ex. relevé de notes ou lettre officielle);
- ils ont soumis une [demande de modification des conditions de séjour ou de prorogation du séjour au Canada à titre d'étudiants](#) avant l'expiration de leur permis d'études ou ils ont toujours un permis d'étude valide;
- ils ont reçu une lettre d'acceptation à un autre programme d'études à temps plein dans un EED et commenceront ce nouveau programme dans les 150 jours suivant la réception d'une confirmation de la part de leur établissement actuel indiquant qu'ils ont terminé leur programme d'études.

Si le nouveau programme d'études commence plus de 150 jours après la date à laquelle l'étudiant a reçu la confirmation écrite de la part de son établissement d'enseignement actuel indiquant qu'il a terminé son programme, l'étudiant est admissible à travailler hors campus uniquement au cours des premiers 150 jours consécutifs suivant la réception de la confirmation écrite d'achèvement du programme. L'étudiant doit ensuite présenter une demande en vue de changer son statut (p. ex. [changement pour un statut de visiteur](#)) ou quitter le Canada jusqu'à ce que son nouveau programme commence.

Les étudiants qui ont présenté une demande pour prolonger leur séjour au Canada à titre d'étudiants doivent arrêter de travailler si leur demande de permis d'études est refusée.



Rappel : Lorsque les étudiants transfèrent d'un EED à un autre, ils doivent immédiatement mettre à jour le numéro de leur EED dans leur compte. Ils n'ont pas à informer Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada s'ils changent de programme d'études, tout en restant au même EED.

Rester au Canada comme résident permanent

Demander la résidence permanente

Les conseillères aux étudiants internationaux de l'ÉTS ne sont pas légalement autorisées à vous accompagner dans vos démarches pour immigrer de façon permanente au Canada (CSQ, résidence permanente).

Assistez aux séances d'information ou consultez les présentations à ces sujets:

[Présentation IRCC - Immigrer au Canada](#)

[Présentation MIFI - Immigrer au Québec](#)

Résidence permanente au Québec – En bref

- Demandez vos [documents officiels auprès de l'ÉTS](#) (relevé de notes final, attestation de fin d'études et lettre de confirmation de la maîtrise du français, le cas échéant).
- Demandez le [permis de travail post-diplôme](#) afin de conserver un statut légal de résident temporaire en attendant la résidence permanente.
- Demandez un [Certificat de sélection du Québec](#) (CSQ) auprès du MIFI si vous comptez vous établir au Québec.
- Demandez la [résidence permanente](#) auprès d'IRCC.

Avec les différents délais de traitement et l'obligation de détenir une expérience professionnelle, accéder à la résidence permanente au Québec après votre diplomation peut prendre **jusqu'à 3 ans**. Si votre permis de travail post-diplôme expire avant, vous devrez obtenir un autre type de permis de travail en attendant.

Rester au Canada comme travailleur

Les étudiants internationaux peuvent, dans la majorité des cas, demander un [permis de travail après leurs études](#). Le PTPD est un permis de travail ouvert, ce qui signifie qu'il n'est PAS associé à un employeur en particulier et que vous n'avez pas besoin d'avoir une offre d'emploi valide au moment où vous en faites la demande.

Durée

La durée varie en fonction de la durée normale du programme

- Programme de 2 ans et plus (BAC, maîtrise, doctorat) : 3 ans
- Programme de 2 ans et moins (DESS, certificat) : durée équivalente à la durée normale du programme

Frais

255\$ (155\$ + 100\$ de PT ouvert)

+ 85\$ si vous devez fournir vos données biométriques

Délais de traitement

Juillet 2021 : 53 jours

Les délais de traitement peuvent varier au cours d'une même année, et dépendent du lieu où vous avez déposé votre demande. Vérifiez le délai actuel sur le [site web d'IRCC](#).

PTPD- Critères d'admissibilité

Critères d'admissibilité, en bref :

- Avoir réussi son programme d'études avec succès et avoir reçu le relevé de notes ET l'attestation d'études complétée du Bureau de la registraire;
- Présenter sa demande dans les 180 jours après que l'ÉTS a établi vos notes finales;
- Avoir conservé le statut d'étudiant à temps plein pour tous les trimestres de votre programme d'études (sauf congé prévu au calendrier scolaire, congés autorisés par l'ÉTS ou à la dernière session)
 - Si situation autre, joindre une lettre explicative et document justificatifs.
- Si vous êtes au Canada, être en possession d'un statut de résident temporaire valide au moment du dépôt de la demande.
- Ne pas déjà avoir déjà bénéficié d'un PTPD suite à la réussite d'un autre programme d'études;

Retrouvez l'ensemble des critères d'admissibilité sur [le site d'IRCC](#).

PTPD- Comment présenter une demande

En ligne – Du Canada

- Lisez avec attention les instructions sur le [site d'IRCC](#)
- Ouvrez une session ou créez un [compte MonCIC](#) ;

De l'étranger

- En ligne - Ouvrez une session ou créez un [compte MonCIC](#) ;
- Il est aussi possible de présenter une [demande papier](#) à travers votre CRDV, mais la demande en ligne est fortement conseillée.
- Une fois la demande acceptée, le BVC vous émettra une lettre d'introduction de PTPD que vous présenterez à votre retour au Canada pour obtenir votre permis de travail. Vous recevrez automatiquement un visa de résident temporaire ou une AVE.

À un point d'entrée (frontière)

L'ÉTS ne recommande pas les demandes faites à un point d'entrée et encore moins maintenant en temps de pandémie. Si vous désirez- tout de même plus de détails, référez-vous à notre [site internet](#).

PTPD- En attendant une décision...

Le droit de travailler à temps plein immédiatement dépend du moment auquel vous allez présenter votre demande de PTPD...

- Si votre permis d'études vous permettait de travailler hors-campus ET est valide au moment où vous déposez votre demande de PTPD :
 - Vous pouvez à travailler à temps plein durant l'attente d'une décision concernant votre demande de permis de travail ([source](#))
- Si vous êtes en statut implicite (en cours de renouvellement de votre permis d'études précédent):
 - Vous ne pourrez pas travailler avant d'avoir obtenu votre permis de travailOU
- Attendre de recevoir votre nouveau permis d'études pour déposer le PTPD et ainsi pouvoir travailler à temps plein (scénario
- Si votre permis d'études expire avant que vous puissiez faire votre demande de PTPD:
 - Vous devrez prolonger votre séjour au Canada et à titre de visiteur ([obtenir une fiche visiteur](#)), en joignant une lettre explicative AVANT l'expiration de votre permis d'études.
 - Vous ne pourrez pas travailler avant d'avoir obtenu votre permis de travail.
- Si vous n'avez plus de statut légal:
 - Vous disposez de 90 jours après l'expiration de votre permis d'études pour [présenter une demande de PTPD et rétablir votre statut d'étudiant](#) OU vous devrez quitter le Canada et présenter une demande de l'étranger.
 - Vous ne pourrez pas travailler avant d'avoir obtenu votre permis de travail.

PTPD – Réception

Une fois le permis de travail postdiplôme obtenu, d'autres démarches administratives sont nécessaires.

- Assurances : Demandez ou renouvelez votre carte d'assurance maladie de la [Régie d'assurance maladie du Québec](#) (RAMQ) pour la durée de validité de votre permis de travail postdiplôme ;
 - L'assurance Desjardins de l'ÉTS se termine le mois suivant votre diplomation. Demandez un remboursement, le cas échéant, à accueilbdr@etsmtl.ca
- Numéro d'assurance sociale : demandez ou renouvelez votre NAS auprès de Service Canada. Renseignez vous sur la procédure en cours sur leur [site web](#) ;
- Visa de résident temporaire (VRT) : si vous avez besoin d'un visa pour entrer au Canada, vous pouvez le renouveler une fois le PTPD obtenu pour la même durée de validité.

PTPD – Membre de la famille

En tant que titulaire d'un permis de travail post-diplôme, votre conjoint.e pourrait avoir droit de faire une demande de permis de travail ouvert conformément à la [dispense C41 sur les époux ou conjoints de fait des travailleurs qualifiés](#).

Critères, en bref

Le travailleur principal (vous!) devez répondre aux conditions suivantes :

- Est titulaire d'un permis de travail valide pour une période d'au moins 6 mois ;
- Occupe un emploi de niveau de compétences 0, A ou B de la Classification nationale des professions [\(CNP\)](#)
 - Travail de gestion, professionnel ou technique spécialisée
- Réside effectivement ou prévoit de résider au Canada pendant son emploi.

L'époux doit soumettre, avec sa demande, tous les documents à l'appui, y compris :

- une lettre de l'employeur actuel du travailleur étranger principal confirmant l'emploi ou une copie de son offre ou contrat d'emploi;
- une copie des 3 derniers bordereaux de paie du travailleur étranger principal.

Rappel – Les autorisations de séjour des membres de votre famille demeurent valide jusqu'à leur expiration, nonobstant votre changement de statut.

Période de questions

Questions en mode clavardage

Si question très spécifique / personnelle, contactez-nous après le webinaire en prenant soin d'indiquer votre code permanent

Service des relations internationales (SRI) - international@etsmtl.ca

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Inclusion (MIFI)
+1 (514) 864-9191 de 8 h à 16 h 30 (heure de Montréal)

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada - [Formulaire web d'IRCC](#)



The logo for ÉTS (École de Technologie Supérieure) features the letters 'ÉTS' in a bold, white, sans-serif font. A white swoosh underline is positioned beneath the 'S', extending from the left and curving under the letter.

Le génie pour l'industrie

ÉCOLE DE
TECHNOLOGIE
SUPÉRIEURE

Université du Québec

ets
mtl
.ca

QUESTIONS?

Merci de remplir l'évaluation de cet atelier!

